

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest

Mariame Ibrahim Touré¹

Contexte

Ces dernières décennies ont vu s'amplifier la mondialisation de la lutte contre la finance criminelle, notamment, contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Une politique d'harmonisation des processus et procédures de lutte fondée sur les standards internationaux, en l'occurrence les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), s'est imposée aux pays à travers le monde :

- Au plan législatif, les Etats sont contraints de se doter de lois incriminant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Au plan institutionnel, la création de cellule de renseignement financier est devenue une exigence au niveau national. La conduite d'évaluation nationale des risques de Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme (BC/FT), l'éla-

laboration de stratégie nationale de LBC/FT, l'évaluation des pays par les pairs, le renforcement des capacités des acteurs de la lutte et la coordination nationale et la coopération internationale sont désormais prônés.

Autant d'exigences nécessitant un suivi effectif des efforts des pays dans la mise en œuvre des standards, d'où la création d'organes régionaux type GAFI dans le monde.

En Afrique de l'Ouest, le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA) a été créé par la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 10 décembre 2000, avec pour mandat spécifique de préserver les économies de la région contre les méfaits du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette institution spécialisée de la CEDEAO est devenue par

7

la suite, en juin 2006, un Organe Régional de Style GAFI (ORSG), et également un membre associé du GAFI en juin 2010. Grâce à ses actions, les quinze pays membres de la CEDEAO sont dotés de lois contre le blanchiment de capitaux, le terrorisme et son financement. Le dispositif juridique et institutionnel de LBC/FT de chacun de ces pays, a également fait l'objet d'un premier cycle d'évaluation par les pairs (évaluation mutuelle), dont les rapports ont été adoptés et publiés. Vu notamment la faible capacité des Etats à faire face aux multiples défis de la LBC/FT, le GIABA effectue aussi des missions d'assistance technique, allant des programmes de renforcement de capacités, à l'élaboration des stratégies nationales, au soutien pour la conduite de l'évaluation nationale des risques, jusqu'au plaidoyer et à la sensibilisation des acteurs politiques, publics et privés. Le but est de conformer les dispositifs de LBC/FT de la région aux exigences des standards internationaux.

Malgré les efforts du GIABA, la situation de la région ouest africaine est cependant préoccupante en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. En effet, de récents rapports et statistiques soulignent la montée fulgurante de plusieurs infractions sous-jacentes du blanchiment de capitaux, dont principalement le trafic de drogue et la corruption. Les condamnations pour blanchiment de capitaux demeurent toutefois, très timides. De même, le terrorisme s'accroît dans la région et semble recourir à des modes de financement précis (se rapportant aux

sources de financement des groupes criminels organisés).

Tendances générales et vulnérabilités

Les pays de l'Afrique de l'Ouest réunis au sein de la CEDEAO constituent un cinquième de la superficie du continent africain, avec un total de 6 140 000 Km² pour une population de 320 347 000 personnes, pour moitié au Nigeria. Cette population est généralement religieuse et spirituelle. Les principales religions qu'elle pratique sont : l'islam (majoritairement sunnite), le christianisme et l'animisme.

L'Afrique de l'Ouest est la région du monde économiquement très dynamique, avec des perspectives de croissance très positive, mais qui reste tout de même pauvre avec un indice de développement faible selon les divers rapports du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Son taux d'alphabétisation est faible, ainsi que le taux de bancarisation (n'atteignant pas 10% pour toute la région). Cela justifie l'importance du secteur informel qui concurrence largement l'économie formelle. Les transactions en espèces sont par conséquent, monnaie courante. Dans le même temps, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme repose sur des règles essentiellement applicables au secteur formel. Sa politique repose sur la traçabilité des flux financiers à travers, notamment, le secteur bancaire, d'où les résultats peu pertinents de LBC/FT

observés en Afrique de l'Ouest. En effet, au terme du premier cycle de l'évaluation par les pairs des pays membres de la CEDEAO, le GIABA a procédé à une revue stratégique des conclusions des différents rapports d'évaluation afin de relever les principales insuffisances y répertoriées et en tirer des enseignements pouvant améliorer le cycle suivant. Il en ressort que les pays de la région ont démontré une très faible conformité technique aux critères d'évaluation des recommandations du GAFI, tant au plan juridique qu'institutionnel.

Les performances des pays (moins de 1,7%) sont d'autant moins éclatantes lorsqu'il s'agit de la conformité avec les seize (16) recommandations clés et essentielles du GAFI² considérées comme étant la pierre angulaire d'un dispositif fonctionnel de LBC/FT. Les dispositifs des pays se sont montrés particulièrement vulnérables aux questions de financement du terrorisme, avec des notations allant de non conformes à partiellement conformes aux exigences des standards pour toute l'Afrique de l'Ouest. Il a été relevé aussi très peu de statistiques en matière d'enquêtes, de poursuites et condamnations, ainsi que de contrôle et de supervision des entités déclarantes, démontrant ainsi le manque d'effectivité et d'efficacité de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région.

En terme de vulnérabilité au risque de BC/FT, il faut noter que l'Afrique de l'Ouest se distingue par la porosité des frontières

terrestres de ses pays, exacerbée par le principe de libre circulation des biens et personnes en vigueur avec les accords de la CEDEAO et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cela représente une opportunité largement exploitée par les criminels financiers et les groupes terroristes tels que le révèlent divers rapports sur la région. A cela s'ajoute également l'existence de la bande du Sahel large de 240 Km² et située dans la région nord du Mali aux frontières de l'Algérie, de la Mauritanie et du Niger, qui est une zone non contrôlée par les autorités étatiques. C'est la zone de tous les trafics et contrebandes, où coexistent de façon plus ou moins harmonieuse des groupes rebelles d'auto-détermination, des bandes du crime organisé et des groupes terroristes.

Les enquêtes auprès des pays de l'Afrique de l'Ouest identifient plusieurs facteurs comme étant des entraves aux efforts de LBC/FT. 98% des pays soulignent la « supervision inadéquate » des entités déclarantes, comme étant le principal facteur ralentissant les efforts de LBC/FT. Cela paraît cohérent, étant donné que cette insuffisance est mise en exergue dans l'ensemble des rapports d'évaluation par les pairs et les rapports de suivi y subséquents. La « faible capacité des autorités de répression », la « faible application de la loi » et le « faible engagement politique » sont également cités par les pays comme des obstacles aux efforts de LBC/FT.

Principales infractions sous-jacentes du blanchiment de capitaux

En ce qui concerne la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, les nombreuses vulnérabilités inhérentes à l'environnement socio-culturel et économique de la région exacerbent son essor. En effet, le poids du secteur informel, le faible taux de bancarisation et l'utilisation excessive de la monnaie scripturale dans les transactions financières, ainsi que la corruption et l'absence de mise en œuvre des textes de lois fournissent un environnement criminogène favorable au BC/FT.

10

L'analyse des rapports du GIABA et des statistiques d'enquêtes et de poursuites fournies par les Etats membres indiquent que la « fraude/fraude fiscale » et la « corruption » constituent les principales infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest. Ces infractions sont suivies par la « contrebande », le « vol », la « traite des personnes » et la « contrefaçon » à égalité de nombre des cas reportés. Le « trafic de stupéfiants » et la « piraterie » arrivent en troisième position. Dans la catégorie des « autres infractions », on y trouve la contrefaçon, le trafic d'armes, le détournement de fonds et l'exploitation minière illégale.

Les statistiques fournies par les pays sur les principales infractions sous-jacentes liées au BC sont restées quasi-similaires sur les cinq dernières années. Elles montrent un

problème de tenue de statistiques dans la région, et surtout l'absence de coopération entre structures en charge de la question de la LBC/FT au niveau national. En effet, ces données statistiques fournies sont largement en dessous de la perception générale.

Tendances et données statistiques du blanchiment de capitaux/financement du terrorisme

Les recommandations du GAFI font obligation aux acteurs assujettis aux lois de LBC/FT de faire des Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS) et les Déclarations de Transports d'Espèces (DTE) aux Cellules de Renseignement Financier (CRF) afin de leur permettre de traiter et analyser l'information financière avant de transmettre leur rapport à l'autorité judiciaire pour engager des poursuites en matière de LBC/FT, le cas échéant.

Les statistiques en Afrique de l'Ouest montrent que seuls les pays anglophones se soumettent à l'obligation de déclaration en ce qui concerne les transactions en espèces. Il est à noter que la soumission des DTE n'est pas une obligation juridique pour les assujettis dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest, en l'occurrence, dans les huit (08) pays membres de l'UEMOA considérant leur espace comme étant commun. Les déclarations de transport physique de fonds ne sont faites qu'aux frontières d'entrée et de sortie de l'Union, ce qui représente évidemment une insuffi-

sance dans le dispositif de lutte contre le BC/FT au regard des exigences du GAFI.

En ce qui concerne les DOS, les CRF de la région ouest-africaine en ont reçu 4 997 en 2017. En outre, sur les 4 997 DOS reçues, seulement 1 342 soit plus de 26,85%, sont liées au blanchiment de capitaux et 27 sont relatives à d'autres crimes économiques et financiers. Il y a eu une nette baisse des cas liés au blanchiment de capitaux si on compare ce chiffre avec les données des trois années précédentes où la moyenne était de 60% de cas directement liés au blanchiment de capitaux. L'on note également que c'est le Nigeria qui a reçu le plus grand nombre de DOS, avec 3 554 soit 71% de l'ensemble des DOS reçues en 2017 et dont seulement 77 DOS sont liées au BC. Il est suivi par le Ghana avec 599 DOS, dont 468 sont liées au BC, la Côte d'Ivoire avec 218 DOS toutes liées au BC, et du Togo avec 163 DOS dont 154 seraient directement liées au BC.

Les 4 997 DOS reçues ont donné lieu à 3 761 dossiers traités, dont 210 (soit seulement 5,58% des dossiers traités) ont fait l'objet de transmission aux autorités judiciaires. Ce décalage n'est pas expliqué par les pays. L'on note également qu'il y a eu 76 enquêtes relatives à la LBC/FT, 50 poursuites et seulement 14 condamnations. Cela met en exergue les résultats encore timides de la LBC/FT en Afrique de l'Ouest.

Méthodes et techniques de blanchiment de capitaux

Les statistiques fournies par les pays de l'Afrique de l'Ouest soulignent de manière constante depuis cinq ans les mêmes méthodes de blanchiment de capitaux. Il s'agit du « transport physique de fonds » en premier lieu. Et cela est tout à fait cohérent, étant donné la porosité des frontières, l'informalité de l'économie ouest africaine avec l'utilisation du cash, la faible capacité des autorités d'enquêtes et l'absence d'obligation de DTE à l'intérieur des frontières de l'UEMOA. En deuxième lieu, le secteur des « Entreprises et Profession Non Financières Désignées -EPNFD- » semblent être le plus prisé pour blanchir des capitaux en Afrique de l'Ouest.

Cela se justifie par la mauvaise réglementation du secteur qui donne un certain aspect quasi-informel à certaines de ses activités, à l'occurrence pour le secteur de l'immobilier, les casinos/jeux de hasard et les agences de voyages. Ce secteur est également très peu contrôlé. Ces acteurs ne sont pas suffisamment formés et sensibilisés aux défis de la LBC/FT. Il apparaît d'ailleurs que très peu de DOS sont reçues par les CRF de la part des EPNFD. Dans certains pays de la région, ça reste un défi de faire collaborer les avocats avec la CRF et les autorités d'enquêtes sur la problématique de la LBC/FT. C'est un secteur très vulnérable au BC dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest.

En troisième position, les criminels financiers ont recours au secteur « bancaire » et de la « microfinance » pour y placer leur argent sale. Cela met en exergue les insuffisances des mesures de vigilance observées par les établissements financiers et surtout l'absence de contrôle et de sanction des autorités de supervision.

Aperçu du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest

Principaux groupes terroristes

La région ouest-africaine est marquée par une présence affirmée de groupes terroristes, avec une contagion de territoires initialement non-affectés. En effet, outre le Mali, le Niger et le Nigeria où sont actifs les sept principaux groupes terroristes (Al-Qaïda au Maghreb Islamique - AQMI -, Ançar Eddine, Boko Haram, Ansaru, Front de Libération du Macina, Al-Mourabitoune, Mouvement pour l'Unification et le Jihad en Afrique de l'Ouest - MUJAO -) affectant la région Ouest Africaine, il faut désormais citer les pays suivants également touchés par le terrorisme : la Guinée Bissau, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. En effet, le Burkina Faso a connu plusieurs attaques terroristes dont la plus meurtrière revendiquée par AQMI fut celle du 15 janvier 2016 à Ouagadougou avec un bilan de 30 morts et 150 blessés.

L'on se souvient aussi de l'attaque de la station balnéaire de Grand Bassam, en Côte d'Ivoire, en mars 2016 qui a entraîné 22

morts et des blessés. Quant à la Guinée Bissau, il se révèle que AQMI se sert du territoire comme camp d'entraînement pour ses nouvelles recrues avant de les envoyer pour renforcer les troupes dans les zones de conflit. Le Sénégal révèle également la présence d'un réseau de recrutement de jeunes combattants, ainsi que le financement de leurs voyages vers des zones dites de « Jihad » en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient.

Allégeances entre groupes terroristes

En 2016, il a été constaté une crise de leadership et une scission au sein de Boko Haram, d'où est née Ansaru, ainsi que de l'allégeance de Boko Haram à DAESH qui en faisait dorénavant la Province de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, des allégations de partenariat ont été soulignées entre Boko Haram et Al-Shabaab (qui opère dans la corne et à l'Est de l'Afrique) pour former ses combattants.

Certains rapports avaient souligné en 2016 la possibilité que AQMI ait été entraîné de recruter des anciens membres de la branche libyenne d'Ançar Al-Sharia. Aucune information en 2017 n'a permis cependant de confirmer cette supposition. En revanche, des indicateurs de tensions entre les groupes associés à AQMI et ceux liés à DAESH ont bel et bien été relevés.

Au nord du Mali, les liens entre Ançar Eddine et les groupes séparatistes Touareg se sont révélés très étroits puisque lesdits

groupes contrôlent les zones de transit, de trafic et de contrebande dans la bande du Sahel et sont susceptibles d'avoir noué des partenariats avec des organisations criminelles. Il faut rappeler que Ançar Eddine et AQMI ont combattu ensemble le Mouvement National de Liberation de l'Azawad (MNLA) et il semble que l'activité de AQMI dans les territoires du Nord ait longtemps été sous le contrôle d'Ançar Eddine.

Il faut noter qu'en mai 2016, une nouvelle coalition de quatre groupes terroristes (AQMI, Ançar Eddine, Al-Mourabitoune et FLM) a vu le jour au Mali. Elle s'est nommée « Jamaât Nasr Al islam wa Al moumine » (Groupe pour la victoire de l'islam et des fidèles) sous le leadership de Iyad Ag Ghaly (chef d'Ançar Eddine) et qui fait allégeance à Al-Qaeda.

Stratégies anti-terroristes

Face à cette actualité pesante, la riposte s'organise tant au plan national que régional, à travers l'adoption de divers documents stratégiques et de politiques sécuritaires. C'est dans ce cadre qu'au plan régional, le GIABA a participé à un projet conjoint d'exercice de typologies avec le GAFI et le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) afin de mettre à jour son rapport sur le financement du terrorisme initialement publié en 2013. Les résultats de ce nouvel exercice de typologies fournissent des informations appropriées quant aux méthodes et techniques de financement uti-

lisés par les groupes terroristes en Afrique de l'Ouest et Centrale. Ce qui devrait faciliter les prises de décisions stratégiques qui soient appropriées et efficaces par les pouvoirs publics, ainsi que le travail des autorités d'enquêtes et de poursuites pénales dans la lutte contre le terrorisme.

Au niveau national, les gouvernements ont surtout multiplié les actions de prévention et de sensibilisation, et engagent fortement leurs pays à mettre en œuvre toutes les stratégies de lutte contre le terrorisme, à la fois, de l'ONU, de la CEDEAO et de l'Union Africaine. Davantage de moyens financiers et matériels sont progressivement mis à la disposition des forces de sécurité nationale. La collaboration entre les services étatiques est également renforcée. Des textes de lois et décrets sont pris pour mieux encadrer la lutte contre le terrorisme et lui donner une base légale et institutionnelle forte.

Plus spécifiquement, ci-dessous sont énumérées quelques opérations militaires anti-terroristes menées dans la région :

- La Force Multinationale Opérationnelle Interarmées autour du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger et Nigeria avec un partenariat avec d'autres pays) a permis de contenir la fréquence des attaques de Boko Haram.
- Les opérations spéciales de l'armée nigériane dans l'Etat de Borno a permis de reconquérir les territoires occupés par Boko Haram.
- Les opérations militaires dans le nord du Mali (l'armée nationale du Mali, les forces

françaises et les forces de la CEDEAO depuis 2013) ont permis de défaire la plupart des positions de AQMI. En revanche, les groupes affiliés à AQMI ont par la suite adopté une nouvelle stratégie d'action dans le sud du pays, à travers des attentats-suicides dans les hôtels/restaurants... ; afin de pouvoir également maintenir l'intérêt des médias sur les activités de AQMI.

- Les stratégies et opérations militaires des armées nigériennes, burkinabées, ivoiriennes permettent de minimiser les attaques terroristes dans ces pays.

Ces opérations ont eu pour impact principalement de réduire le périmètre d'actions des principaux groupes terroristes, repoussant leurs attaques vers les frontières terrestres des pays, notamment au Niger et Nigeria où Boko Haram a fait des milliers de victimes ces trois dernières années. Au Burkina Faso et au Mali, en revanche, les attaques sont devenues très imprévisibles et réparties sur l'ensemble du territoire national.

Sources de financement du terrorisme

Les rapports de typologies de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest montre que les groupes terroristes ont recours à plusieurs sources de financement confirmées.

Extorsion de fonds : les groupes terroristes contraignent les populations locales à payer des taxes et redevances pour bénéfi-

cier de protection et de sécurité (face à la terreur qu'ils ont installée eux-mêmes). Dans cette continuité, ils rackettent également le produit des activités illicites telles que la traite de migrants et le trafic de drogue. Ce point met en exergue le lien qui existe entre les groupes terroristes et le crime organisé notamment dans la bande du Sahel où ils coexistent.

Vols et pillages : plusieurs cas de typologies et des témoignages ont montré la participation active de Boko Haram à des vols et pillages pour se financer et acquérir les biens nécessaires à sa survie (attaques de navires, de postes de police, de casernes militaires, pillages de petits villages et de fermes, attaques de villages pendant les jours de marché pour obtenir des liquidités et des produits alimentaires). Il a été notamment rapporté de sources sûres et concordantes, la mise en place par Boko Haram de vol de bétail et de sa commercialisation entre le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigeria.

Dons : des cas ont également montré que les dons des sympathisants locaux ou membres des groupes terroristes, ainsi que des sympathisants étrangers via des ONG (peut-être également des services de transfert de capitaux ou valeurs) permettaient le financement des activités terroristes.

Abus des Organismes à But Non Lucratif (OBNL) : plusieurs cas ont montré que les OBNL sont beaucoup utilisés par les sympathisants des groupes terroristes pour leur

accorder des ressources financières. Cela s'explique par la bienveillance dont bénéficie les OBNL dans la région ouest-africaine, en raison du rôle social qu'ils jouent auprès des populations démunies. Ces structures présentent une certaine opacité dans leur fonctionnement et leur contrôle dans l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest. Leur contrôle et supervision n'est ni effective, ni efficace.

Utilisation des entreprises locales/commerciales : L'une des sources de financement de Ansaru et Boko Haram est l'investissement dans des sociétés de transport, de ventes de poissons séchés et de noix de colas, qui sont toutes des activités rentables au Nigeria.

Enlèvements contre paiement de rançons : Un bureau de presse égyptien allègue que « des rançons allant jusqu'à un montant de 183 millions d'euros ont été versées pour la libération de 80 touristes occidentaux dans la région du Sahel-Sahara au cours de ces dernières années, ce qui fait de la prise d'otages l'une des principales sources de financement des groupes en Algérie, au Mali, en Mauritanie, au Nigeria et au Niger ». Aucune preuve n'existe à ces allégations, mais l'on estime que la forte circulation de devises (Euros et US Dollars) en Afrique de l'Ouest se justifie par ces paiements de rançon.

Par ailleurs, les rapports de typologies suspectent les groupes terroristes d'avoir également recours à d'autres sources de financement, dont : le trafic de drogues, le trafic d'armes, la contrebande de marchan-

dis, le trafic illicite de migrants, la traite de personnes, la piraterie, la fraude au nouveaux moyens de paiement et la cybercriminalité. Cela est bien plausible, étant donné l'opportunisme dont font preuve les groupes terroristes à s'adaptant à la conjoncture économique et sociale en Afrique de l'Ouest.

Conclusion

La région Afrique de l'Ouest présente une multitude d'opportunités pour les criminels financiers et groupes terroristes. Cela justifie l'ampleur que prend la problématique du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans la région, alors que dans le même temps, très peu de condamnations sont prononcées pour ces deux infractions. L'activité terroriste précédemment concentrée au Mali et au Nigeria se propage dans les pays voisins avec une augmentation et sophistication des attaques, la déstabilisation des gouvernements, le contrôle de certaines zones géographiques, la perte de confiance des populations en l'Etat, la corruption généralisée et l'entretien du trafic d'armes, le déplacement des populations...

La réponse la plus efficace que les autorités peuvent apporter consiste à élaborer des approches communes et coordonnées pour combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans toute la région. Compte tenu du caractère largement informel des économies de la région, les autorités peuvent envisager des méthodes

de base d'informations et de renseignements plus solides, y compris l'implication de la société civile et des communautés qui vivent dans les régions frontalières ou à

proximité des zones de conflit afin qu'elles puissent contribuer aux efforts de lutte contre le financement du terrorisme.

Notes

¹ Mariame Ibrahim TOURE est responsable de la recherche, la publication et la documentation au Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Avant le GIABA, elle a travaillé au sein du département de la délinquance financière d'un groupe bancaire puis dans un Cabinet de consultance. Juriste (maîtrise en droit des affaires et Master II Droit des Affaires, Fiscalité & Management) a obtenu à Paris le DU «Analyse des Menaces Criminelles Contemporaines» à l'université Panthéon Assas. Au GIABA depuis 2009, Mariame TOURE y assume notamment la coordination des missions d'évaluation mutuelle entre Etats membres de la CEDEAO, la coordination des évaluations nationales des risques et l'élaboration des stratégies nationales, la coordination des exercices de typologies et des recherches blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, la formation des évaluateurs du GIABA et du GABAC (Blanchiment en Afrique Centrale) et la conduite de missions d'assistance technique dans les Etats de la CEDEAO.

² Dans son ancienne méthodologie d'évaluation, le GAFI avait distingué 16 sur les 49 recommandations comme étant essentielles pour un dispositif de LBC/FT fonctionnel et efficace. Il s'agit de 6 recommandations dites principales (R.1, R.5, R.10, R.13, RS II et RS IV) et de 10 recommandations dites clés (R.3, R.4, R.23, R.26, R.35, R.36, R.40, RS I, RS III et RS V).

Sécurité Globale

Bulletin d'abonnement ou de réabonnement

À retourner accompagné de votre règlement aux
Éditions ESKA – 12, rue du Quatre-Septembre, 75002 PARIS
Tél. : 01 42 86 55 65 – Fax : 01 42 60 45 35

<http://www.eska.fr>

BULLETIN D'ABONNEMENT OU DE RÉABONNEMENT

M, Mme, Mlle _____ Prénom _____

Société/Institution _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Adresse électronique _____

TARIFS D'ABONNEMENTS*

	France particulier	France société/ institution	Etranger particulier	Etranger société/ institution
1 an (2018)	<input type="checkbox"/> 111 €	<input type="checkbox"/> 141 €	<input type="checkbox"/> 136 €	<input type="checkbox"/> 167 €
2 ans (2018 et 2019)	<input type="checkbox"/> 200 €	<input type="checkbox"/> 250 €	<input type="checkbox"/> 240 €	<input type="checkbox"/> 299 €

* Abonnements souscrits à l'année civile (janvier à décembre).

Je souscris un abonnement pour 1 an 2 ans

Je joins mon règlement de _____ Euros

par chèque bancaire à l'ordre des Éditions ESKA

par virement bancaire aux Éditions ESKA – BNP Paris Champs Élysées 30004/00804/
compte : 00010139858 36

par carte bancaire : merci d'indiquer votre numéro de compte et la date d'expiration

N° carte bancaire : Visa Eurocard/Mastercard

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Date d'expiration : _____ Signature : _____

Derniers numéros parus

Sécurité globale 11 | 2017 (nouvelle série) : Géopolitique – Criminologie – Terrorisme

Sécurité globale 10 | 2017 (nouvelle série) : Le chi'isme paramilitaire

Sécurité globale 9 | 2017 (nouvelle série) : Les habits neufs de l'impérialisme

Sécurité globale 8 | 2016 (nouvelle série) : Cyber-chaos et sécurité numérique

Sécurité globale 7 | 2016 (nouvelle série) : Islam activiste, réaction et révolution

Sécurité globale 6 | 2016 (nouvelle série) : Le monde criminel à l'horizon 2025

Sécurité globale 5 | 2016 (nouvelle série) : Dossier Stupéfiants

Sécurité globale 3-4 | 2015 (nouvelle série) : Toujours plus cyber-menacées : les collectivités

territoriales / « Police prédictive » : les belles histoires de l'Oncle Predpol

Sécurité globale 2 | 2015 (nouvelle série) : Bandes, Braquages, Terreur

Sécurité globale 1 | 2015 (nouvelle série) : Iran 2015 : Qui gouverne à Téhéran (et comment) ?

Sécurité globale 25-26 | 2013 : La France face à ses ESSD

Sécurité globale 24 | 2013 : Cyber : la guerre a commencé (2^e partie)

ÉDITIONS ESKA

12 rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris, France

Tél. : 01 42 86 55 65 | Fax : 01 42 60 45 35

<http://www.eska.fr>

